

MAIRIE DE

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX Arrêté de police N° 33/2018 du 19 avril 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN,

Vu l'articleL2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Francisco Ferrer dans le cadre du remplacement d'un pylône électrique de la ligne 225 KV DECHY-GAVRELLE pour le compte de RTE.

GUESNAIN (NORD)

ARRETE

Article 1

Des travaux de remplacement d'un pylône électrique de la ligne 225 KV DECHY-GAVRELLE dans la rue Francisco Ferrer seront réalisés à partir du lundi 14 mai 2018 et pour une durée de 05 jours.

Article 2

Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera interdite dans les deux sens de circulation de 8h00 à 17h00 sauf services de secours et collecte des ordures ménagères puis alternée par feux tricolore de 17h00 à 8h00.

Article 3

Le stationnement sera supprimé sur une partie de la rue Francisco Ferrer pendant toute la durée des travaux.

Article 4

La société OMEXON exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire.

Article 5

La société OMEXON domicilié 323 rue des Canadiens BP 205 76520 Franqueville Saint Pierre

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de

DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

> Fait à GUESNAIN Le 19 avril 2018 Le Maire, Maryline Lucas

